



MAIRIE DE MAXOU
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 6 FEVRIER 2020
19 HEURES

Présents :

CALAS Béatrice, CHASTAGNOL Gérard, ANTAKI Sheila, DUNNING Leslie, MARTY Alain et SOULIE Dominique

Excusés :

DESTRUUEL Gisèle, LAFUSTE Delphine, SEVERAC Christel et VIVIER Jean-Luc (a donné procuration à DUNNING Leslie)

Secrétaire de séance : Gérard CHASTAGNOL

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2019

Après lecture, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents

2. Finances

(1) Approbation du compte de gestion 2019

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 046003

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. CAHORS

ETABLISSEMENT : COMMUNE DE MAXOU

Résultats budgétaires de l'exercice

27900 - COMMUNE DE MAXOU

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	395 184,21	213 443,47	608 627,68
Titres de recette émis (b)	218 167,85	201 366,27	419 534,12
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	218 167,85	201 366,27	419 534,12
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	395 184,21	213 443,47	608 627,68
Mandats émis (f)	169 738,68	180 842,52	350 581,20
Annulations de mandats (g)	4 317,86	34,89	4 352,75
Depenses nettes (h = f - g)	165 420,82	180 807,63	346 228,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	52 747,03	20 558,64	73 305,67
(h - d) Déficit			

Après présentation, le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents

(2) Vote du compte administratif 2019

COMMUNE DE MAXOU - 46 - Budget Communal

CA 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	180 807.63	G	201 366.27
	Section d'investissement	B	165 420.82	H	218 167.85
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	35 451.47
		(si déficit)		(si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D		J	34 088.72
		(si déficit)		(si excédent)	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			346 228.45		489 074.31
		= A+B+C+D		= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	226 505.00	L	174 317.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		226 505.00		174 317.00
		= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	180 807.63	= G+H+K	236 817.74
	Section d'investissement	= B+D+F	391 925.82	= H+J+L	426 573.57
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	572 733.45	= G+H+I+J+K+L	663 391.31

Après présentation, le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents

(3) Affectation de résultat 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 558.64 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 451.47 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	56 010.11 €
D Solde d'exécution d'investissement	86 835.75 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-52 188.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 56 010.11 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	56 010.11 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Suite au vote du Compte Administratif 2019 l'affectation de résultat telle que présentée ci-dessus est approuvée à l'unanimité des membres présents

(4) Loi relative à l'Engagement dans la vie locale et proximité de l'action publique : indemnité de fonction

Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 : Mme le Maire présente les dispositions relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux et l'augmentation des indemnités des élus (Maire et Adjoints) qui en découle à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle propose de ne pas modifier les montants des indemnités en vigueur au 01.12.19
Proposition approuvée à l'unanimité des membres présents

(5) Participation voyage scolaire École de GIGOUZAC

Mme le Maire donne lecture du courrier de Madame la Directrice de l'école de Gigouzac qui tend à une demande de participation financière au prochain voyage scolaire.

5 élèves domiciliés sur la commune sont concernés, une participation de 20 €/élève est demandée (soit 100 € au total)

Participation communale approuvée à l'unanimité des membres présents

3. Atelier municipal : projet d'agrandissement, autorisation d'urbanisme, acquisition foncière et bornage

Un projet d'agrandissement de l'atelier municipal est envisagé. Un permis de construire sera déposé prochainement.

Il est prévu d'acquérir une partie de terrain contiguë appartenant à la SCI MONT JANI, cette dernière ferait don du terrain à la commune. Préalablement il y a lieu de procéder à une division et à un bornage (coût estimé 1 020 €TTC).

Autorisations sont données à Mme le Maire pour le dépôt du document d'urbanisme et le lancement de la procédure d'acquisition

4. Mairie/Salle des Fêtes : point sur les travaux, projet de parking (étude du SDAIL) et acquisition foncière

Le point est fait sur l'avancement des travaux, les entreprises du second œuvre ont commencé les travaux intérieurs. L'avancement et la coordination des travaux posent quelques problèmes.

Dans le cadre du projet d'aménagement du bourg de Maxou, le SDAIL a revu son étude de faisabilité pour y intégrer le futur parking.

La parcelle (pré) située en face de la mairie, en bordure de la D47 sera achetée au prix de 1500 €. Ce terrain sera destiné à la création d'un parking de proximité. Un chemin piéton est en projet afin de relier ce parking au Bourg

5. SIAEP de Francoulès : présentation du rapport Prix Qualité du Service Public 2018

Présentation du rapport 2018. Aucune observation formulée.

Questions diverses

✓ ***Toiture Eglise de Brouelles*** : des devis ont été demandés à 3 entreprises

Fin de la séance à

Sous réserve d'approbation lors du prochain CM